

<https://physique-chimie.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article1266>



[BACCALAURÉAT] Modalités d'organisation du baccalauréat - session 2022

- S'informer - Courriers des IPR -

Date de mise en ligne : mardi 12 avril 2022

Copyright © Physique et Chimie - Académie de Lyon - Tous droits réservés

Chères et chers collègues,

Nous vous informons de la parution au BO n° 14 du 7 avril 2022 d'une note de service relative aux « modalités d'organisation de l'examen du baccalauréat général et technologique des sessions 2022 et 2023, pour l'année scolaire 2021-2022, dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 » (NDS du 4-4-2022 NOR : MENE2205059N).

Cette note de service précise les aménagements des deux épreuves terminales d'enseignements de spécialité.

La liste détaillée des aménagements applicables à ces épreuves est précisée sur Éduscol. Un guide précisant les aménagements des sujets pour chaque épreuve d'enseignement de spécialité est disponible à l'adresse :

<https://eduscol.education.fr/2688/modalites-d-evaluation-pour-le-baccalaureat>

Par ailleurs, cette note de service indique :

« *L'organisation des évaluations des compétences expérimentales (ECE) des enseignements de spécialité de physique-chimie et de sciences de la vie et de la Terre est aménagée pour la session 2022. L'examineur ne peut pas être le professeur de l'élève durant l'année en cours dans l'enseignement de spécialité concerné. Le chef d'établissement peut avoir recours aux autres professeurs de l'établissement même lorsqu'ils ont eu l'élève en classe durant l'année en cours dans un autre enseignement.* »

Bien cordialement,

â€”

Marie-Alice TROSSAT - Alban HEINRICH - David LAFARGE - Max MUNIER

Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux

Physique-Chimie